

## La carte d'adhérent

*Pour participer aux activités du Centre de Loisirs, il est nécessaire de devenir adhérent de l'association Familles Rurales. La cotisation se matérialise sous la forme d'une carte d'adhérent que les familles doivent renouveler chaque année.*

Les associations Familles Rurales regroupent des familles pour leur mieux être (richesse pour leur vie propre, leur vie familiale, participation citoyenne, lien social...).

A ce titre, l'adhésion ne se réduit pas au simple paiement d'une cotisation pour bénéficier d'un service, mais elle ouvre un véritable droit à la parole, à l'initiative et à la participation citoyenne.

### **Au niveau local**

Dans l'association Familles Rurales, chaque famille a son mot à dire sur la projet associatif, la gestion et la façon dont les activités sont proposées.

L'association a ensuite une influence dans la commune. Grâce à elle, des activités, des loisirs, des actions sont mis en œuvre (crèche, centre de loisirs, accueil périscolaire, maison de l'enfance, salle d'activités, de gym, de danse...).

Familles Rurales étant aussi une organisation de consommateurs, l'association peut donner des avis sur la vie économique du territoire lors des Commissions Départementales d'Équipement Commercial (CDEC).

### **Au niveau départemental**

La mise en réseau des associations au niveau départemental permet aux familles d'être représentées dans diverses instances afin de porter leurs revendications pour un « mieux être » : Union Départementale des Associations Familles Familiales (UDAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Caisse d'Allocations Familiales, Office HLM, Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant, Commission de Surendettement, Commission Départementale de la Consommation...

### **Au niveau national**

Le mouvement Familles Rurales, par son réseau de 1800 000 familles adhérentes en France, a permis, dans le cadre d'actions de représentations et en concertation avec plusieurs mouvements ou d'organisations nationales, d'obtenir des mesures, par exemple :

- La création de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)
- La modification de l'agrément des assistants maternels permettant d'accueillir plusieurs enfants simultanément sans dépasser le nombre de trois présents en même temps.
- La création d'une nouvelle branche de protection sociale pour couvrir le risque dépendance.
- Le développement des signes de qualité dans les filières fruits et légumes, poisson, coquillage.
- Le maintien des cabines téléphoniques, ainsi que la gratuité de l'annuaire téléphonique.
- Le maintien du droit à avoir un compte bancaire.
- La mise en place du dispositif de rétablissement personnel qui offre une deuxième chance aux personnes surendettées.

## Mais aussi...

La carte d'adhérent Familles Rurales permet une adhésion nationale. Avec cette carte, une famille peut participer aux activités de toutes les associations Familles Rurales en France. Par exemple, la même année, vous pouvez adhérer à une association pour son activité Art Floral puis inscrire vos enfants au centre de loisirs d'une autre association Familles Rurales sans adhérer à nouveau.

De plus, grâce à cette adhésion, vous êtes protégés sans supplément par une assurance qui comprend la responsabilité civile, une protection individuelle accident et juridique (liée aux sinistres).

L'adhésion donne également droit à une réduction d'impôt sur le revenu grâce au « Reçu Dons Aux Œuvres » remis avec chaque carte qui doit être joint à la déclaration de revenus.

Enfin, tous les jours, les familles peuvent bénéficier avec leur adhésion du service consommateur Familles Rurales de la fédération départementale. Il aide et défend les familles dans les litiges ou problèmes de la vie quotidienne et de consommation.

## Le réseau Familles Rurales

Depuis 1943, des familles s'engagent, réfléchissent et créent ensemble des activités de proximité pour répondre aux besoins qui les entourent. Familles Rurales fonde son action sur des valeurs humaines en développant la solidarité au quotidien entre les familles vivant en milieu rural.

Regroupées en association, les familles représentent une force qui participe à la réflexion sur l'avenir. Dans le prolongement de la vie personnelle, familiale et professionnelle, l'association est un lieu extraordinaire d'enrichissement personnel et collectif

Les associations Familles Rurales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne tout en participant au développement local.

Les domaines d'intervention de Familles Rurales sont divers : accueil de la petite enfance, les loisirs enfants, les actions jeunes, la consommation, l'aménagement du territoire, la culture, les relais Familles, les rencontres inter-génération, etc... Chaque association locale est porteuse de son projet et défend les intérêts des familles adhérentes sur son territoire. Les fédérations départementales, régionales et nationale constituent les maillons complémentaires des associations locales et, à leur échelon, assurent la représentation des familles auprès des pouvoirs publics.

## Familles Rurales en chiffres

- 180 000 familles adhérentes
- 3 000 associations locales
- 78 fédérations départementales
- 1600 centres de loisirs
- 80 relais Familles
- 900 crèches - Halte-garderies
- 500 groupes de jeunes
- 500 groupes d'aînés
- 160 permanences d'information et de défense des consommateurs

### **FAMILLES RURALES Fédération Départementale du Finistère**

15, rue Gaston Planté  
29 850 GOUESNOU

tel : 02.98.33.30.70 / Fax : 02.98.33.30.76  
Email : [fede.finistere@famillesrurales.org](mailto:fede.finistere@famillesrurales.org)